

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 10 FÉVRIER 2022

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 3 février 2022, s'est réuni dans la salle du conseil de la CC Val de Gray, le 10 février à 18h, sous la présidence de Didier CHEMINOT, président du PETR.

Etaient présents : ABBEY Serge, BLINETTE Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DAGUET Nadine, DEMANGEON Claude, DEMARCHE Dylan (remplace VILLENEUVE Régis), DOUSSOT Dimitri, GAUTHIER Claudie, GHILES Philippe, MILESI Nicole, NOLY Jean, PAQUIS Martine, PATE Pierre, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès.

Etaient porteurs d'un pouvoir : CLEMENT Christelle pour HENNING Frederick, DOUSSOT Dimitri pour BERTHET Alain.

Etaient absents : BERTHET Alain (pouvoir donné), CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, DEGRENAND Bruno, HENNING Frederick (pouvoir donné), KOPEC Freddy, SAVIN Thierry, VILLENEUVE Régis (remplacé par DEMARCHE Dylan).

Secrétaire de séance : MILESI Nicole.



CS/10-02-2022/N°6

FINANCES LOCALES SUBVENTIONS

SUBVENTION INGENIERIE 2022 SOUTIEN PREPARATOIRE A LA CANDIDATURE LEADER 2023-2027

Le président rappelle que le PETR du Pays Graylois souhaite candidater à l'appel à projets LEADER 2023-2027.

A ce titre, une subvention FEADER intitulée « soutien préparatoire à l'élaboration de la candidature LEADER » est mobilisable, afin de soutenir les dépenses d'ingénierie affectées, à hauteur de 80% maximum du temps de travail dédié.

Il précise que pour construire sa stratégie locale de développement, mobiliser les acteurs locaux et préparer son éventuelle audition auprès du service instructeur, le PETR a choisi de mobiliser un agent déjà présent dans la structure, à hauteur de 0,5 ETP, sur une durée de 9 mois, à compter du 7 février 2022, date d'ouverture de l'éligibilité des dépenses.

La demande d'appui financier portera ainsi sur les frais de rémunération de cet agent (salaire brut et charges patronales).

Pour la période comprise entre le 7 février et le 7 novembre 2022, le coût de l'ingénierie (0,5 ETP) est estimé à 17.036,35 euros TTC.

Le président propose donc le plan de financement suivant :

- FEADER « soutien préparatoire Leader » (80%) : 13.629,08 €
 - Autofinancement du PETR (20%) : 3.407,27 €
- TOTAL : 17.036,35 €**

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel proposé,
- précise que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget primitif 2022 du PETR,
- valide le fait que le PETR prendra en charge la différence en cas de désistement d'un des financeurs ou d'un financement moindre que prévu,
- autorise le président (ou son représentant) à solliciter le financeur mentionné ci-dessus pour l'ingénierie dédiée à la préparation de la candidature Leader, et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20220210-CS-10022022-N06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2022

Affichage : 13/02/2022



Didier CHEMINOT
Président

